

Consultations prébudgétaires 2026 du Gouvernement du Québec



Mémoire présenté au
ministre des Finances du Québec,
M. Éric Girard

par le Regroupement des organismes en défense collective des droits
(RODCD)

Février 2026

Présentation du RODCD

Le *Regroupement des organismes en défense collective des droits* (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des regroupements régionaux, des organismes et des regroupements nationaux, qui travaillent dans le secteur de la défense collective des droits. Nous représentons près de 350 groupes dont la mission unique ou principale est en défense collective des droits à travers le Québec.

La mission du RODCD est de revendiquer une plus grande reconnaissance, le respect de l'autonomie et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits. Les organismes en défense collective des droits sont financés par le volet « Promotion des droits » du *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales* (SACAIS), lequel est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Le RODCD est reconnu comme l'interlocuteur privilégié auprès du gouvernement et du SACAIS en matière de reconnaissance et de financement des organismes en défense collective des droits.

La défense collective des droits

La défense collective des droits est définie par quatre critères, **qui s'ajoutent aux huit critères de l'action communautaire autonome**. Pour être reconnu et financé, un organisme en défense collective des droits doit :

- Faire de l'analyse politique non partisane des enjeux sociaux ;
- Réaliser des activités d'éducation populaire autonome ;
- Organiser des activités de mobilisation sociale ;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

L'ensemble de ces mandats doivent être menés avec des budgets de fonctionnement souvent dérisoires. En effet, si la situation n'est plus aussi catastrophique qu'avant 2019, alors que plusieurs membres administraient un budget de 50 000\$ ou moins, les organismes de défense collective des droits demeurent parmi les organismes les moins bien financés dans l'ensemble de l'action communautaire autonome. Par exemple, le plancher de financement des groupes locaux atteindra seulement 100 000\$ annuellement en 2026-27, une somme qui demeure insuffisante pour financer les équipes pluridisciplinaires sur lesquelles reposent les missions de ces organismes.

Dans sa Politique, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que ces groupes jouent dans le développement social et économique du Québec, dans les débats sociaux ainsi que dans la vie démocratique, mais il ne nous donne pas les moyens effectifs de pleinement réaliser ce rôle.

La défense collective des droits est une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Concrètement, les groupes de ce secteur :

- Coalise les différentes voix pour permettre la défense des droits et la lutte contre les discriminations qu'elles subissent ;
- Mènent des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus précaires et marginalisées ;
- Contribuent à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique ;

- Contribuent aux débats de la société en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes sociaux.

Même si plusieurs des organismes offrent du soutien individuel, rappelons que l'intervention collective demeure leur mission principale. Ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public. Ce travail essentiel consiste, non seulement à témoigner des injustices et à soutenir les personnes au niveau individuel, mais aussi à créer les conditions nécessaires à une plus grande visibilité et à une prise de conscience collective. Cela implique un travail constant d'analyse des enjeux sociaux, d'éducation populaire autonome, de mobilisation sociale ainsi que de représentation politique et administrative, des actions qui reposent sur un engagement collectif soutenu. Dans tous les cas, l'apport des groupes de notre secteur comme chiens de garde des droits sociaux et économiques est indispensable à l'enrichissement de la vie démocratique.

Plus que jamais, les organismes en défense collective des droits soutiennent les populations vulnérables en intervenant sur une multitude de violations de leurs droits : égalité entre les femmes et les hommes, droit au logement, à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit à la santé, droit à une société démocratique et non discriminatoire, droit à un environnement sain, et plus encore.

Mise en contexte

Notre regroupement et ses membres font partie d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, et travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La transformation sociale est au cœur même des fondements de notre mouvement.

Le RODCD défend les intérêts de l'ensemble des organismes financés par le Volet Promotion des droits dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits. Depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) en 2001, le Volet Promotion des droits, au sein du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), est de loin le programme le plus important du fonds.

À ce jour, malgré le fait que le Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) se termine en 2027, aucun nouvel engagement n'a été porté à notre connaissance. Un retour à une période de gel des subventions, possibilité qui ne peut être écartée en l'absence d'intentions claires, entraînerait des conséquences catastrophiques pour les groupes.

Cette réalité est très présente dans le secteur de défense collective des droits, pour lequel les plafonds de financement demeurent l'un des plus bas dans l'ensemble de l'action communautaire autonome. La Politique de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée en 2001, souligne même que « la situation financière des organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits est souvent caractérisée par la précarité. Cela tient à diverses raisons découlant, dans certains cas, de la difficulté de trouver du financement provenant du milieu ». Les gouvernements qui se sont succédés depuis, ont fait bien peu pour remédier à cette situation.

La situation demeure très préoccupante tant pour notre secteur que pour l'ensemble du mouvement d'action communautaire autonome. Le sous-financement affecte directement les personnes salariées au

niveau de l'épuisement et de la surcharge de travail; conséquemment, la capacité d'action des organismes et des communautés qu'ils soutiennent est également affectée. Il en résulte finalement un exode vers d'autres secteurs d'emploi et une difficulté de recrutement pour le secteur communautaire.

Les recommandations du RODCD

Le RODCD a officialisé la reprise de la campagne « Les droits, ça se défend collectivement! » suivant une mise à jour des revendications communes de ses membres, lors du congrès de 2023, face à la conjoncture sociale et politique des dernières années. Elles découlent d'une volonté de rattraper le retard historique du financement des groupes du secteur et de présenter des demandes en phase et en solidarité avec les autres secteurs de l'action communautaire autonome. La demande financière globale a été notamment révisée en lien avec l'adhésion du RODCD à la méthode des seuils planchers préconisé par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et la grande majorité des regroupements de l'ACA.

155 millions \$ supplémentaires pour la défense collective des droits

En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources qui se traduisent souvent en financement par projets. Or, ce type de financement est grandement énergivore en matière de reddition de comptes et crée une instabilité pour la pérennité des actions, la constance et l'offre de conditions de travail pour les équipes, en plus de mobiliser les groupes dans des tâches qui dépassent leur mission de base.

À terme, le RODCD demande un rehaussement annuel supplémentaire de \$ 155 millions, pour les organismes actuellement financés en défense collective des droits. Notre volonté d'atteindre la moyenne québécoise en matière de conditions de travail, pour des emplois comparables, est d'offrir aux équipes des organismes d'ACA des conditions de travail dignes, comprenant notamment un régime de retraite et des assurances collectives. Précisons finalement que cette enveloppe comprend un montant estimé à \$1,5 million pour permettre la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce montant servirait à bonifier les initiatives pour assurer l'accessibilité universelle et ainsi la vitalité de nos vies associatives.

Selon le document Soutien financier gouvernemental en action communautaire – État de situation 2023-2024, le financement à la mission destiné au secteur de la défense collective des droits (DCD) demeure inférieur à celui attribué à d'autres types d'organismes. Le Volet Promotion des droits, qui regroupe 347 organismes, bénéficie d'un financement à la mission totalisant 39 291 769 \$, soit une moyenne de 113 232 \$ par organisme. Comparativement au financement moyen accordé aux Corporations de développement communautaire (CDC), 166 628 \$ par table, et aux Carrefours jeunesse-emploi (CJE), 249 583 \$ par groupe, on constate que le secteur de la DCD reçoit moins de ressources pour soutenir la mission globale de chaque groupe.

De plus, en tenant compte des disparités entre les montants moyens de financement versés aux CDC et aux CJE, on constate que le montant reçu par groupe pour la défense collective des droits, 113 232 \$, est

bien inférieur aux montants moyens versés en appui à la mission globale par d'autres ministères. Par exemple, le ministère de la Famille (170 167 \$), le ministère de l'Éducation (197 894 \$ et 174 145 \$) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (289 752 \$). Bien que nous soyons conscients des besoins différents des secteurs et qu'un certain écart soit à prévoir, cette disparité reste trop importante et minimise les besoins ainsi que l'importance de la défense collective des droits.

Indexation du financement à la mission

Depuis plusieurs années, le RODCD revendique, de façon prioritaire et urgente, l'instauration d'un mécanisme d'indexation permettant à ses membres et aux organismes du secteur de faire face à la hausse des prix de fonctionnement et d'indexer les salaires et avantages sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur. Le RODCD prend à son compte le mécanisme proposé par le RQ-ACA et plusieurs regroupements communautaires et propose comme mode de calcul l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC). L'indexation demandée pour 2026-2027 est donc estimée à 4 %.

Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande, négligeable dans l'ensemble du budget mais vitale pour nos organisations. Il est évident que si ce mécanisme pourtant très légitime avait été mis en place dès la mise en place du programme de financement des organismes en défense collective des droits, notre revendication globale serait moindre aujourd'hui.

Mesures pour les groupes en attente de financement

Le PAGAC a également inclus une nouvelle enveloppe pour de nouveaux groupes au Volet Promotion des droits, décision bien reçue par les organismes en attente de financement. Malgré ceci, il y a encore plusieurs groupes en attente qui n'ont aucune garantie d'accéder au financement du SACAIS dans un délai acceptable. Ces groupes font un travail exceptionnel avec très peu de ressources et devraient avoir droit à un processus clair d'intégration au programme et des critères d'admission transparents. Le RODCD recommande une enveloppe additionnelle pour les groupes toujours sur la liste d'attente, en plus des sommes incluses dans le PAGAC, ainsi qu'un mécanisme d'accueil plus transparent.

Conclusion

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits se joint à l'ensemble des groupes d'action communautaire autonome pour recommander des investissements majeurs dans le filet social de la société québécoise en augmentant le soutien à la mission globale des organismes communautaires, aux services publics et aux programmes sociaux. Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation aux subventions et d'un rehaussement annuel massif

de son financement à la mission globale. Ces bonifications au Volet Promotion des droits sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons. Nous vous rappelons que de grandes avancées ont été réalisées grâce à des discussions collectives sur des enjeux sociaux majeurs portées par notre secteur.

Résumé des recommandations du RODCD :

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier à leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant annuel supplémentaire de \$ 155 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation estimée à 4 % pour l'année 2026-2027 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une enveloppe significative consacrée aux groupes en attente de financement et un processus de sélection transparent guidé par l'expertise des groupes du secteur.

Solidarité du RODCD avec les propositions du mémoire du RQ-ACA

Le RODCD tient également à souligner qu'il est solidaire des propositions contenues dans le mémoire du Réseau québécois à l'action communautaire autonome. Celles-ci touchent les aspects suivants :

Justice sociale

Que l'État assume son rôle envers la dignité humaine en protégeant et en renforçant notamment les droits sociaux, économiques et culturels et ce, en tant que signataire des Pactes internationaux. Pour y parvenir, l'État doit renforcer prioritairement les piliers essentiels du filet social québécois :

1. Action communautaire autonome

- 1.1. **Soutien à la mission globale** : Investir 2,6 milliards de dollars supplémentaires pour assurer un financement de base stable et prévisible, basé sur un seuil plancher moyen de 805 726 \$ par organisme (pour 7 emplois équivalents à temps plein).
- 1.2. **Indexation** : Instaurer une indexation annuelle pour tous les programmes de subvention en soutien à la mission globale. Que celle-ci soit basée sur l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), estimée à 4 % pour 2026-2027 ([TRPOCB](#)), plutôt que sur l'IPC qui ne reflète pas la réalité salariale du secteur.
- 1.3. **Priorité à la mission globale** : Porter le ratio du financement à la mission entre 80 % et 100 % de l'enveloppe gouvernementale totale dédiée au milieu (actuellement à 57,7 %), notamment en réduisant la part des appels de projets et des ententes de services.
- 1.4. **Locaux** : Mettre en place un programme structurant de subvention pour l'acquisition et la rénovation d'infrastructures et pour les relocalisations et les améliorations locatives.
- 1.5. **PAGAC 2027-2032** : Afin de maintenir l'engagement de l'État envers le milieu de l'action communautaire autonome, le RQ-ACA demande au gouvernement de s'engager à déposer un PAGAC 2027-2032.

2. **Austérité budgétaire** : Que l'État renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.
3. **Services publics et des programmes sociaux** : Réinvestir massivement dans les programmes sociaux et les services publics pour garantir les droits fondamentaux, réduire les inégalités et alléger la pression sur les organismes. Les organismes d'ACA ne doivent pas servir de « sous-traitants bon marché » à l'État.

Justice fiscale

4. **Fiscalité progressive**: Implanter les mesures fiscales progressives proposées par la Coalition Main rouge et ainsi récupérer 20 milliards \$ par année pour financer adéquatement le filet social, lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire sans recourir à des coupures et compressions.

Justice climatique

5. **Feuille de route Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ)**: Orienter l'ensemble des actions gouvernementales en matière de changement climatique, de protection de la biodiversité et de transition énergétique dans une perspective de justice sociale.